



Commune
de
Rubrouck
59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 8 juin 2018 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents : L. EVERAERE, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, A. DEBRUYNE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, O. WIART

Excusé(s) : D. DEWYNTER qui a donné pouvoir à F. DEKEISTER, G. LANGLOIS qui a donné pouvoir à C. BECK, JC. PONSIN qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, F. LOOTVOET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Date de la convocation : 1^{er} juin 2018

Le conseil municipal désigne P. LICOUR comme secrétaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 9 mars 2018.

Le compte-rendu est adopté.

2) Point sur l'état d'avancement du PLUi

Le service urbanisme de la CCFI avance et nous entrons dans les détails.

Les fiches de bâtiment pouvant changer de destination ont été envoyées et bientôt intégrées. Le patrimoine bâti remarquable a fait l'objet d'un recensement et les fiches correspondantes seront éditées. Il s'agit ici des chaumières, hofstède, signes runiques, chapelles et autres éléments construits qu'il faut protéger par des règles et des recommandations afin que Rubrouck garde son caractère architectural remarquable.

La carte de recensement des risques a été présentée. Il n'y a aucune zone inondable sur Rubrouck mais des axes de ruissellement relevés par l'Usan.

Concernant les zones à urbaniser, il a été demandé de revoir la surface et le phasage du secteur de la route d'Arnèke qui semble trop imposant tel qu'il était présenté.

Deux demandes de Rubrouckois sont parvenues à la CCFI :

- le conseil est favorable au classement en zone de loisirs et de camping (typologie ALC) de deux parcelles près du camping. Mais il faut que les possibilités de construire soient limitées (maximum de 2 gites) et que la destination de loisirs-camping soit maintenue et pérenne.
- le conseil n'est pas favorable au classement en zone à urbaniser d'une parcelle aujourd'hui répertoriée en zone naturelle de protection paysagère qui ne dispose pas de voies d'accès suffisantes.

3) Implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile

La rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France a été concluante : il ne s'opposerait pas à une implantation d'un mât de 15m de hauteur (antennes comprises) près du vestiaire de l'aire de loisirs et s'il est entouré de végétation. Les habitations les plus proches seraient à 100m, l'école à 160m.

L'ensemble du village serait couvert et renforcé pour ce qui est du réseau Orange.

Le conseil municipal est favorable (11 voix pour ; 1 voix contre ; 1 abstention) à cette demande d'implantation. Il est souhaité que le mât puisse accueillir plusieurs opérateurs, ce qui permettrait d'avoir aussi la possibilité de passer à la 5G d'ici quelques années.

4) Déploiement de la fibre sur le territoire communal

Le 4 février 2019, presque toutes les habitations rubrouckaises auront, au droit de leur propriété et donc sur le domaine public, un boîtier fournissant la fibre. L'habitant appellera le Fournisseur d'Accès Internet de son choix (pour l'instant dans une liste définie : Bouygues, Free, Nordnet, Knet, normalement SFR et vidéofutur) et souscrira une offre Fibre. C'est ce FAI qui amènera la fibre jusque dans sa maison. Ce sera gratuit pour les 100 premiers mètres.

Deux nouvelles armoires doivent être construites. Elles se situeront route de Broxeele et route du Castiers Houck.

5) Enquêtes publiques

Élevage de volaille de 55 600 emplacements à Rubrouck

Il s'agit d'une extension d'activité par construction d'un bâtiment de 2 000m² pour passer de 12 600 emplacements à 55 600. Un forage de 1m³/h serait également construit. Il existe aussi une hypothèse de passage à un élevage de dindes. La surface de terres qui recevraient les matières à épandre est de 132ha.

L'impact olfactif semble limité car il y a peu de maisons aux alentours et encore moins sous les vents dominants.

Le conseil municipal s'inquiète de la gestion des eaux de pluie : la surface imperméabilisée n'aggraverait-elle pas la situation déjà tendue en cas de forte pluie des riverains de la Steenaert Becque ? Quel est le réel volume d'eau que pourrait contenir la tranchée d'infiltration lorsque le terrain n'est plus perméable ? Ces interrogations seront portées à la connaissance du commissaire enquêteur.

Concernant l'épandage, il n'y aurait pas de fumier à moins de 50m des habitations, c'est 100m pour les effluents liquides en utilisant un épandeur à hérissons verticaux. Le fumier serait incorporé dans les 4 heures. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale préconise en plus la prise en compte du sens du vent et de ne pas épandre pendant les week-ends, les veilles de fêtes et jours fériés.

Une haie bocagère serait plantée le long de la route d'Ochtezeele.

Si des élus s'opposent à ce projet parce qu'il est intensif (21 poules par m² élevées au sol sans jamais sortir du bâtiment), il obtient l'avis favorable du conseil (4 voix pour ; 6 abstentions ; 3 voix contre)

Méthanisation et extension d'un élevage porcin à Volckerinckhove

L'élevage porcin de 2 701 animaux équivalents serait agrandi de 200 truies gestantes, de 30 places à la maternité et de 1 200 places de porcs charcutiers. L'unité de méthanisation déclarée pour 29.9 tonnes de matières traitées par an passerait à 10 076 tonnes par an. La surface d'épandage des digestats de méthanisation est estimée à 425.15ha.

Le conseil donne un avis favorable à ce projet (7 voix pour, 6 abstentions)

6) Nuisances sonores le dimanche

Monsieur le Maire expose être interpellé sur les nuisances sonores qui se produisent le dimanche. Il rappelle qu'un rappel des règles de bien vivre ensemble a déjà été effectué dans le journal communal et soumet aux votes trois propositions : pas d'interdiction (5 votes), une autorisation encadrée (7 votes) et une interdiction totale. Un conseiller s'abstient.

Un arrêté municipal sera donc pris afin d'interdire l'usage du matériel bruyant d'entretien des espaces verts le dimanche, sauf de 10h à 12h.

7) Fixation des tarifs des accueils de loisirs et de la cantine 2018-2019

Le tarif du repas servi à la cantine est maintenu à 2.80€ (unanimité).

Les tarifs de l'accueil périscolaire et des accueils extrascolaires (hiver, printemps, été, mercredi) restent inchangés (unanimité).

8) Difficultés de l'école de musique Val de Peene

Lors de la réunion du 26 mai dernier, l'école de musique a présenté un bilan déficitaire dû à l'arrêt de versement de subventions (Département, CCPC, Sénat), à l'augmentation des cotisations pour le personnel, l'arrêt des NAP et à la baisse du nombre d'élèves. La mise en place du tarif élevé pour tout le monde en 2017 n'a pas enrayer ce déficit. L'école commence à vendre ses instruments.

Son devenir est en péril. Le Département pourrait aider, pour cette année, l'association à renflouer une partie du déficit. Si tel était le cas, le conseil accorderait une subvention qui, avec celle des autres communes, rétablirait les comptes. Le montant reste à définir mais serait de l'ordre de quelques centaines d'euros.

9) Adoption définitive du RIFSEEP

Le conseil municipal du 1^{er} décembre 2017 avait donné son accord sur le projet de nouveau régime indemnitaire pour les agents. Il a été soumis au comité technique paritaire qui l'a également approuvé.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel comportant une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir est donc adopté à compter du 1^{er} juillet 2018.

10) Avis sur la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque du Centre de Gestion

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite se désaffilier du Centre de Gestion et la commune doit donner son avis. Accord du conseil municipal

Questions et Informations Diverses.

Lecture de la lettre de M Dupretz, sculpteur du pignon du musée, du moule de la tête du Géant et peintre des œuvres qui ont été exposées en mairie. La commune n'ayant pas de vocation à faire du mécénat, les demandes de partenariat financier de M Dupretz sont rejetées.

La demande de financement des travaux au musée a été acceptée par l'Etat (7 968.94€, soit 30% du montant total). La demande de subvention auprès du Département est toujours en instruction.

La commune a accepté le don d'une yourte mongole de la part du Ministère des Affaires Etrangères.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à la salle des fêtes et au hangar, ainsi que sur ceux de l'ancienne médiathèque.

La commune a appris l'ouverture d'un nouveau commerce au camping, « Au KaZoo », à partir du 8 juin 2018.

Alerté par de nombreux riverains de la Fichaux Straete de la vitesse excessive de trop nombreux véhicules, le service voirie de la CCFI a été mandaté pour étudier un moyen de faire ralentir les usagers. Cette voie communale est étroite, sans trottoir et de nombreux foyers avec enfants y habitent.

La demande de travaux à l'église a été déposée.

Des conseillers s'inquiètent du fauchage tardif des voiries. Il commencera le 12 juin et il est rappelé qu'il ne se déroule plus que deux fois par an. Une attention particulière sera toutefois portée aux carrefours.

Un conseiller transmet les remerciements d'un habitant à propos du renouvellement complet des jeux pour enfant et la mise en fonction de la machine à pain.

La séance est levée à 22 h 30.